



XII<sup>e</sup> Congrès international des archives Montréal 1992

> La profession d'archiviste à l'ère de l'information

Première séance plénière Communication principale Liv Mykland (Norvège)

Liv Mykland Norvège

PROTECTION ET INTÉGRITÉ Identité et professionnalisme de l'archiviste

L'évolution d'une occupation vers une profession: comment l'archiviste perçoit-il son rôle?

#### Résumé

Les activités et les connaissances humaines ont pris des proportions sans précédent. Les exigences en matière d'information ont été décuplées en un court laps de temps et les besoins en documentation sont plus considérables que jamais auparavant. Dans un environnement tel, la tâche de l'archiviste consiste à aider la société à trouver de nouveaux moyens pour constituer le patrimoine documentaire et le rendre accessible.

Peu importe où s'exerce leur activité, les archivistes doivent accomplir aujourd'hui un travail beaucoup plus exigeant et complexe que jamais par le passé. Le seul volume documentation archivistique constitue en soi un problème, mais la nouvelle technologie provoque aussi de profonds changements. S'il est vrai que les techniques modernes offrent des moyens plus efficaces pour emmagasiner, récupérer et communiquer les documents, elles posent inévitablement des problèmes qui vont au coeur même du travail de l'archiviste. Il faudra élargir l'interprétation des axiomes et des théories qui encadrent ce travail. De nouvelles méthodes et pratiques seront mises au point. Enfin, il faudra évaluer soigneusement les conséquences des changements.

Jusqu'à quel point les archivistes sont-ils équipés pour répondre aux exigences contemporaines? Une étude de la perception que nous avons de nous-mêmes et de nos tâches, de la définition que nous adoptons de notre identité professionnelle peut livrer des éléments de réponse. Nous appartenons à une profession qui est présente partout dans le monde et dont les membres sont de plus en plus nombreux. Mais avons-nous l'attitude, les connaissances et les compétences voulues pour faire face au nouvel environnement de l'information qui est celui de la fin du XX° siècle? Jusqu'à quel point partageons-nous une conscience commune, une motivation qui nous unirait dans une identité universelle?

Comme nous ne pouvons échapper aux conséquences des nouvelles du traitement de l'information, la question de l'identité et de la compréhension de soi est plus vitale que jamais pour les archivistes, à la fois comme individus et comme groupe. Nous pouvons donc nous demander comment il est possible d'élargir et d'approfondir la compréhension que nous avons de notre métier, comment nous pouvons cultiver notre personnalité professionnelle pour être à la hauteur de défis plus redoutables que tous ceux qu'ont dû relever les archivistes des générations passées.

Montréal 1992

#### Les archives et les archivistes1

Les archives suffisent à elles seules à fonder l'identité des archivistes. C'est à partir d'elles qu'ils acquièrent le sentiment de leur propre valeur et forgent leurs idées sur la nature de leurs fonctions et leur place dans la société. Cherchant à caractériser notre groupe professionnel, nous devons donc considérer l'objet de notre travail, les archives, et nous demander ce qu'elles exigent de nous. Interrogeons-nous un instant sur la nature des archives et, par le fait même, sur celle de notre préoccupation professionnelle commune.

Les archives ne sont pas qu'une masse d'information composée de faits et de détails. Un fonds d'archives est un tout dont les parties sont reliées, une entité complète et indissociable dont tous les éléments s'éclairent les uns les autres. S'il est vrai qu'il y a une multitude de manières de concevoir et de comprendre un fonds d'archives ou une partie de ce fonds, les archives demeurent la source constante à laquelle l'humanité puise pour chercher la vérité ou vérifier des faits. Les archives constituent aussi une mémoire beaucoup plus précieuse que la mémoire vacillante d'une personne ou d'un groupe. Les archives sont cohérentes, immuables et sûres. Elles sont l'expression des racines de notre culture et de notre civilisation dans toutes leurs dimensions parce qu'elles découlent d'activités quotidiennes de toutes sortes. Elles sont le vestige de ce qui a été fait, pensé, discuté, décidé. Elles sont l'expression des connaissances et de l'expérience acquises par l'humanité. Pour transmettre ces connaissances et cette expérience de génération en génération, l'humanité a besoin d'une mémoire artificielle qui transcende celle de la personne.<sup>2</sup>

Un univers sans archives serait un monde sans mémoire, sans culture, sans droits juridiques. Ce serait un monde qui ne comprendrait pas les origines de son histoire et de la science, bref un monde sans identité collective. L'archiviste a donc une lourde responsabilité, celle de veiller à ce que la société ait une connaissance approfondie d'elle-même en ayant accès à ses archives, à sa mémoire sociale.<sup>3</sup>

Dans l'exercice de ces responsabilités, les archivistes doivent décider des documents à conserver, ce qui revêt une importance cruciale, car cela revient à décider du contenu du patrimoine culturel et de la conscience collective de l'avenir. En outre, les archivistes doivent veiller à ce que les archives durent le plus longtemps possible, qu'elles soient conservées sur papier ou sur des supports modernes, beaucoup plus vulnérables. Ils le font en assurant les meilleures conditions pour la création, la garde et l'utilisation des archives. Les archivistes accordent une grande importance aux relations et liens vitaux qui donnent aux archives leur validité. À l'étape du classement des archives, ils s'efforcent d'éviter que l'information des documents ne soit altérée et que les liens dont ils sont l'expression ne soient occultés. Au moyen de descriptions, ils font en sorte que les membres de la société aient accès au patrimoine documentaire.

Toutes ces fonctions exigent que nous options pour une intervention active à l'égard des archives dès que celles-ci sont créées. Guidés par nos connaissances et notre expérience concrète, nous devons favoriser tous les processus qui permettent de créer, de conserver et d'utiliser les archives d'une manière adéquate et valable. Cette tâche importante et complexe fait de nous le serviteur qui renforce la capacité des autres de bien se souvenir, avec exactitude. Il s'agit d'un rôle plus précieux qu'on ne le reconnaît généralement à notre époque d'information plutôt déconcertante.

Depuis 30 ans, l'information est devenue un produit abondant, l'objet d'une vaste industrie qui comprend les éditeurs et les distributeurs des produits d'information, les producteurs du matériel et des logiciels informatiques, des photocopieuses et des moyens techniques de communication, ainsi qu'un secteur de services en information qui connaît une rapide expansion. L'information et la

technologie de l'information sont produites à une grande échelle et sont devenues un facteur économique important dans nos vies.<sup>4</sup>

Le terme « archives » ne fait plus automatiquement penser à du papier; il désigne également d'autres supports d'information faisant appel aux techniques électroniques et numériques. De nouvelles techniques de production, de distribution, de contrôle et de manipulation de l'information ont été développées si efficacement et si rapidement que nous devons nous rendre à l'évidence que des archives sont créées sous de nouvelles formes et sur de nouveaux supports sans l'intervention d'archivistes.

Devant cette évolution, nous devons clarifier le plus tôt possible notre position, dans l'ère de l'information, et définir nos stratégies. Il nous faut nous demander comment l'ère de l'information a transformé les archives. Comment pouvons-nous développer notre théorie et adapter nos méthodes et pratiques à cette situation nouvelle de manière à nous acquitter fidèlement de nos responsabilités et de nos fonctions, d'abord celle de conserver les documents, puis celle de promouvoir leur utilisation efficace?

Des siècles durant, les archives ont, essentiellement, suivi le même modèle. De nos jours, les nouvelles techniques leur confèrent des formes nouvelles, ce qui, à première vue, semble nous éloigner considérablement de la nature même des archives. Dans les archives traditionnelles, toute entité valide isolée pouvait exister et être utilisable seulement si elle était en relation avec d'autres éléments. Le document individuel ou même un élément d'information encore plus réduit, dans le monde des archives, revêt en soi peu de signification. Mais aujourd'hui, on demande surtout des données, des faits, de petites bribes d'information.

De nombreux dangers guettent ceux qui voudraient rompre le réseau d'interdépendance entre les éléments d'information contenus dans les archives pour en faire des données atomisées. Il y a un monde de différence entre des faits perçus comme appartenant à une série de documents originaux et authentiques contenus dans un fonds d'archives et des faits qui sont considérés comme signifiants en soi, indépendamment du contexte de leur création et de leur utilisation. La façon moderne de manipuler et de considérer l'information favorise cette coupure d'avec la nature contextuelle des archives, c'est-à-dire l'interdépendance organique des documents.

Cependant, la tendance à utiliser des données isolées de leur contexte peut toujours être un piège pour les imprudents; elle n'a pas à transformer fondamentalement notre conception des archives. Les utilisateurs des archives sur papier ont toujours fragmenté le contenu de leurs sources en extrayant des éléments d'information distincts pour leurs propres fins. Nous n'avons jamais cherché à contrôler l'utilisation du contenu des documents en dehors des archives.

Pour utiliser les archives sur papier, toutefois, les utilisateurs ont toujours dû entrer dans l'univers du fonds d'archives et prendre conscience des liens internes qui y existaient. De nos jours, l'utilisateur peut extraire des données sans entrer en contact avec les archives elles-mêmes et sans avoir à comprendre l'interdépendance des documents qui les constituent. Les techniques modernes y sont pour quelque chose, mais les archivistes n'ont pas su non plus trouver des méthodes assez subtiles pour décrire cette interdépendance, notamment la provenance des archives qui existent sur de nouveaux supports. Par conséquent, même s'il a toujours été possible de fragmenter l'information et de considérer isolément chaque élément, la masse d'information, les besoins en connaissances et les effets de la technologie moderne n'ont jamais été aussi près de mener à la confusion de données fragmentées sur des faits valides.

Montréal 1992

3

Néanmoins, certains liens à l'intérieur des archives sont également conservés dans les nouveaux supports d'information comme les bases de données électroniques. Peu importe le support, l'interdépendance de l'information d'un fonds d'archives découle des fonctions et des activités dont elle résulte. La situation n'est guère différente pour les supports modernes, électroniques et autres. Dans tous les cas, les archivistes veillent à mettre ces liens en évidence.

Ce travail nécessite la mise au point de méthodes adéquates pour gérer les archives tout au long de leur existence, depuis leur création jusqu'à leur versement dans un dépôt d'archives comme élément de la mémoire culturelle. Il faut avant tout assurer une description adéquate des documents pour faciliter l'accès à toutes les fins prévisibles. Cela ne peut se faire sans une certaine connaissance de la nouvelle technologie. Sur ce plan, il est vital, à n'en pas douter, que nous fassions valoir nos préoccupations et que nous déployions tous nos efforts. Dans la mesure où nous connaissons l'archivistique, il nous incombe de transmettre cette connaissance à la société pour que celle-ci en fasse un usage éclairé. À cet égard, la nouvelle technologie peut assurément nous être utile.

L'utilisation du traitement électronique des données pour constituer et conserver les documents présente elle aussi un défi. Il est bien plus probable que la valeur d'information soit réduite dans les archives électroniques que dans les archives sur papier, parce qu'il est très facile, dans le cas des documents sur les supports électroniques, de perdre la trace des liens internes ainsi que des relations externes avec le monde. Ces relations de l'intérieur et de l'extérieur doivent être décrites à tous les niveaux de façon à ce que l'information soit insérée dans son contexte. C'est seulement lorsque ces descriptions sont établies que nous avons les moyens de conserver et de protéger la totalité et l'intégrité des archives. Une description exacte facilite la compréhension du matériel utilisé, permet à l'utilisateur de prendre conscience de la cohérence qui unit des éléments d'information fragmentés, lui donne la possibilité de comprendre la valeur des faits et données comme témoignage et non comme un amas désorganisé d'éléments qui n'aboutit qu'à la confusion et à l'aliénation.

Les archives électroniques nous lancent aussi un autre défi, celui de déterminer ce qui constitue une documentation authentique dans un ensemble d'archives qui, par sa nature même, peut modifier. Les archives numérisées posent des problèmes analogues. Il est certain que se développeront de nouvelles techniques que nous n'imaginons même pas.

Comment concevoir la théorie archivistique dans ce nouveau monde d'information? Question capitale : le monde est-il vraiment en train de changer au point que, avec nos postulats actuels, nous ne pourrons le reconnaître ou nous y adapter sans d'abord nous départir de ces idées? Pour éclairer la question, jetons un coup d'oeil sur notre histoire et sur le passé de notre regroupement professionnel.

Le besoin de la société de documents de transactions de toute nature constitue le fondement de notre profession. Pendant des siècles, personne reconnaissait aux archives de valeur en tant qu'instrument de recherche historique. Personne ne s'en souciait. Il était évident qu'il fallait prendre grand soin des documents archivistiques originaux: les archives étaient des documents importants pour leur propriétaire.<sup>5</sup>

En Europe, une conception nouvelle des archives est apparue progressivement. Dès le XIX° siècle, les dépôts d'archives deviennent des laboratoires de recherche historique, et la conception de la fonction de l'archiviste n'a pas tardé à changer. Alors que, jusque-là, il servait les administrateurs en comblant leurs besoins de documents, il est devenu surtout l'auxiliaire des historiens. D'ailleurs, les archivistes étaient souvent eux-mêmes historiens.

Montréal 1992

Ce lien entre l'évolution des archives et l'historiographie moderne explique l'actuelle ambiguïté dans la conception du travail d'archiviste. Certains y voient un travail indépendant qui a pour but de garantir une documentation juridique ou autre. D'autres y voient principalement une source pour la recherche historique. Cette différence d'accent reflète non seulement la diversité des opinions de groupes d'origines et de formation différentes, mais aussi un déchirement qui existe chez chaque archiviste. Il est évident que cette opposition découle du fait que les archives ont plusieurs dimensions. Elles ont valeur de témoignage. Elles sont une source d'information pour l'historien. Elles sont une mine dont on peut extraire des données, des faits, de l'information sur le passé à des fins sans limites.

Les archivistes travaillent dans des contextes très divers : certains dans des archives de l'État et des réseaux d'archives, d'autres dans divers établissements, tant privés que publics. Le profil varie selon la définition adoptée du travail archivistique. Mais tous, nous partageons comme responsabilité sociale d'évaluer et conserver les archives ainsi que de les rendre accessibles.

Les archivistes proviennent de diverses disciplines selon la conception que les employeurs se font du travail de l'archiviste. Que nous soyons perçus principalement comme des auxiliaires à la recherche historique ou comme des agents chargés de répondre à des besoins administratifs plus immédiats, nous sommes en fin de compte au service de tous les membres de la société. C'est que la société dans son ensemble dépend de sa mémoire des êvénements passés tout autant que, comme individus, nous dépendons de notre propre mémoire.

Comme le rôle des archivistes dans la société est très large, les opinions varient quant aux connaissances qui leur sont nécessaires. Dans certains cas, des études d'autodidacte suffisent tandis que, dans d'autres, il faut des diplômes universitaires en histoire et quelques cours pratiques d'archivistique. Dans d'autres cas encore, il importe d'avoir des connaissances techniques très poussées pour s'occuper de nouvelles formes d'information qui ne pourraient être comprises sans ces connaissances.

En somme, le débat se pour suit dans le monde entier : suffit-il de quelques cours pratiques pour faire le travail d'archiviste ou s'agit-il d'une discipline distincte? Il est bien entendu qu'une formation spécifique ne s'imposera que s'il existe ou s'il peut exister une discipline distincte des archives et un ensemble indépendant de connaissances archivistiques. Ce sont des questions cruciales.

L'archivistique peut se définir comme une discipline englobant l'analyse de la nature et de la fonction des archives, ainsi que les principes de manipulation et d'utilisation que cette analyse permet de dégager. Les archivistes de nombreux pays ont attaché de l'importance à l'histoire des archives qui, par le passé, a été le domaine de l'érudition archivistique découlant de travaux spécifiques de classement et de description. Les ouvrages d'archivistique tendent plutôt à être des analyses spéciales que des éléments d'un processus plus large de recherche théorique. Ils ont été rédigés pour traiter de problèmes généraux actuels plutôt que de l'état général des choses. Même les manuels les plus célèbres dans notre domaine sont avant tout des ouvrages de science appliquée et non théorique.

Il est révélateur que ce soient ces manuels qui constituent le fondement de notre discipline. Ils doivent leur existence à la nécessité de transmettre les connaissances existantes aux nouvelles générations d'archivistes. Les besoins pratiques sont une incitation importante non seulement pour rédiger des manuels, mais aussi pour élaborer des théories servant de fondement aux méthodes pratiques. Même le principe constitutif de la provenance était appliqué dans les faits avant que ses bases théoriques ne soient énoncées de manière complète par Müller, Feith et Fruin, en 1895.<sup>7</sup>

5

ouvrages pratiques, les manuels comme tels n'encouragent pas les travaux en archivistique Ils énoncent les principes et techniques avant tout pratiques -- même s'ils ont de bons ts théoriques -- qui sont à la base de notre travail et en forment la méthodologie. Ils véler à une solide tradition scientifique d'enquête, mais ils ne livrent aucun aperçu plus

archivistes préfèrent les sciences appliquées à la théorie, ils font peut-être ce choix parce reçu leur formation théorique dans d'autres domaines de la science, essentiellement On peut même dire qu'une partie importante du bagage théorique, méthodologique et l'archivistique vient des historiens, qui concevaient les archives comme matériau de la historique. Ils ont établi que les archivistes devaient connaître l'histoire et ont souvent urchivistes en qui ils voyaient un prolongement d'eux-mêmes et de leur discipline. Cela évélé favorable à la recherche, notamment sur la théorie. Il existe une tradition parallèle historien-archiviste et dans laquelle on insiste sur le fait que l'archiviste ne doit pas être len. Ses tenants prétendent que l'archivistique doit faire appel à plusieurs domaines triques et que l'histoire n'est qu'un de ces domaines. De nos jours, c'est cette tradition qui est propice au développement de l'archivistique.

Jusqu'à maintenant, les programmes autonomes de formation des archivistes sont relativement rares dans le monde. Parmi les programmes des grandes écoles européennes de France, d'Allemagne, d'Italie et des Pays-Bas et les nouveaux programmes élaborés ailleurs dans le monde, il s'en trouve peu qui soient très solides et indépendants d'autres disciplines. Les formations vraiment excellentes font egalement appel aux connaissances d'autres disciplines qui aident à expliquer la nature et la situation des archives dans la société moderne. Un programme semblable exige des études diversifiées: théorie, méthodologie et pratique axées sur la nature des archives et principes de classement et de description; évaluation et acquisition des archives; histoire, organisation et services des institutions archivistiques; recherches, utilisation, services de référence et accès. À cela s'ajoutent des cours de droit, de diplomatique, de science de l'information et des études sur les nouvelles technologies. Les études d'archivistique sont donc à la fois distinctes et dépendantes d'autres disciplines et font partie d'un ensemble de disciplines reliées entre elles et dont l'objet est la compréhension du monde.

Un autre élément est étroitement lié à la formation intellectuelle formelle de l'archiviste: la nécessité de développer un processus permanent de recherche scientifique consciente. Cela est urgent, car les domaines qui nous sont essentiels évoluent si rapidement que nous devons faire un effort délibéré pour ne pas perdre les bases scientifiques qui assurent la validité du matériel archivistique dans la société d'aujourd'hui et de demain.

Comme nous l'avons vu, les critères qui régissent l'accès à notre profession sont nombreux. Certains postes exigent une formation distincte et spéciale. D'autres ne demandent pas de compétences ou de connaissances en archivistique, mais exigent tout de même des études, surtout en histoire, toute la formation en archivistique étant donnée en cours d'emploi. Il semble donc y avoir des conditions diverses à l'admission dans notre profession, diverses approches aux particularités de la théorie archivistique, des hypothèses contrastantes sur notre mission et des divergences de vues sur les principaux domaines de la recherche archivistique.

Ces différences ont des conséquences sur la définition de notre identité comme archivistes et il est bien entendu impossible de donner <u>une</u> seule réponse claire à la question : qu'est-ce qu'un archiviste de nos jours? La question que nous <u>pouvons</u> poser est la suivante : quelle identité devons-nous acquérir pour demeurer fidèles aux archives en cette ère de l'information?

#### Archiviste et professionnalisme

J'ai tenté d'esquisser la genèse et les traits essentiels de notre identité, de montrer pour devons insister sur le développement de notre métier pour le renforcer de manière à mie les défis de l'ère de l'information. Délaissons maintenant notre champ spécifique pour l'ensemble des métiers et professions.

Les sociologues ont analysé les métiers et professions en isolant les critères spécifiques qui f activité une vraie profession. La définition sociologique d'une profession comporte dimensions. 10

Tout d'abord, une vraie profession porte sur <u>un domaine important pour la société</u>; son traquelque sorte une forme d'altruisme institutionnalisé. Pour sa part, la société accorde sa sa reconnaissance à une profession parce que celle-ci assume des tâches socialement important vraie profession a également l'autonomie nécessaire à l'exécution de ses tâches. Elle établit ses propriorités et évaluations, et elle ne permet pas à d'autres personnes d'assumer la direction dans propre champ de compétence. Elle définit les besoins des individus ou des groupes à qui elle as ses services.

Deuxièmement, toute profession possède <u>un corps de connaissances scientifiques</u> et un programme de <u>formation</u> spécialisé et complet pour transmettre ce bagage à ceux qui veulent y accéder. Cette formation devrait être le seul moyen d'entrer dans la profession et ceux qui l'acquièrent doivent avoit comme motivation de devenir membres de la profession.

Troisièmement, chaque profession forme des <u>corporations</u> afin de promouvoir les objectifs communs à ses membres. Par leurs efforts collectifs, les membres d'une profession controlent leurs propres normes, par exemple celles qui portent sur les études et la reconnaissance professionnelle, la terminologie, les caractéristiques et l'éthique de la profession.

Enfin, une vraie profession possède une <u>culture commune</u> comprenant des normes, des valeurs et un mode d'expression. Cela ne peut exister que lorsque les membres de la profession ont une conception commune de la nature de leur travail.

Lorsque ces caractéristiques sont réunies, elles décrivent une profession telle que les sociologues la définissent. Le propre d'une profession, c'est d'avoir des moyens et une force de travail qui sont supérieurs à ce qu'exige la simple exécution d'un travail à accomplir par nécessité. C'est que la société a confié à chaque profession un domaine important à gérer et doit donc lui accorder une reconnaissance, l'autonomie professionnelle et, naturellement, les ressources nécessaires à son travail.

Le travail de chaque profession a comme fondement une discipline qui lui est propre et qu'elle développe de manière à ce que ses tâches soient accomplies avec compétence. La profession est renforcée et gagne en efficacité grâce à ses corporations, organismes autonomes qui contrôlent et sanctionnent tout ce qui se rapporte à la compétence. Toutes ces facettes sont en interaction, présupposent et favorisent le développement suivi d'une conception commune des tâches à accomplir, donc une culture commune. C'est là l'essence du professionnalisme.

À mon sens, il est plus pertinent de se demander où nous en sommes dans le processus de professionnalisation de notre travail, c'est-à-dire de voir dans quelle mesure nous avons acquis une

Montréal 1992

dentité professionnelle, que de proclamer que l'archivistique est une profession ou ne l'est pas. Que nous soyons des professionnels et tentions d'atteindre un degré supérieur de professionnalisme ne peut être que bénéfique non seulement pour les archivistes eux-mêmes, mais aussi pour les archives, objet de leur travail, et donc pour la société.

Le professionnalisme est une voie dans laquelle il n'est pas inutile de s'engager si nous voulons obtenir l'autorité professionnelle et ainsi exercer une influence et garantir l'intégrité des archives. C'est là une de nos plus importantes préoccupations en cette ère de l'information. Ces préoccupations et responsabilités ne nous sont pas exclusives. La société toute entière doit aussi en assumer la responsabilité.

Cette analyse des professions reste générale et vaut pour toutes les professions. Je voudrais maintenant montrer comment la conception que l'archiviste se fait de son activité se compare à ces caractéristiques générales des professions. Il ne s'agit pas de prouver que l'archivistique est ou n'est pas une profession, mais de voir s'il faut développer certaines caractéristiques afin d'acquérir la plus ferme conviction que nous sommes à la hauteur de notre tâche dans la société. Ainsi, nous cherchons les moyens de développer la théorie de l'archivistique, ses méthodes et ses pratiques pour notre époque à partir des principes et de la théorie que nous avons déjà et dont nous assurerions la continuité, afin de nous adapter aux changements qui arrivent si rapidement à notre ère de l'information.

Le premier critère est qu'une profession doit être <u>utile à la société</u>. L'utilité de notre groupe ne fait aucun doute, car les archives sont une nécessité et une ressource. Grâce à elles, la société conserve ses connaissances et son expérience, qui sont récupérables et utilisables pour tous ses besoins : documentation de toutes sortes, source pour les recherches, source de témoignages exploitée à de multiples fins. Une société qui néglige ses archives s'appauvrit culturellement et perd des éléments importants de ses fondements, de son identité, des conditions de son développement. Une société dont les membres ne peuvent justifier leurs droits à partir de documents d'archives ne peut être qualifiée de juste. C'est l'engagement à respecter la règle du droit et les droits des citoyens qui préside à la mise en place d'institutions justes et nous oblige à préserver les archives et à les rendre accessibles.

En cette ère de l'information, trois tâches posent des exigences particulières à l'archiviste.

- Tout d'abord, le développement technologique nous oblige à assurer l'intégrité des archives par des moyens nouveaux. Le risque que la totalité des archives se détériore est bien plus grand que jamais par le passé. Comme archivistes, nous avons le droit et l'obligation de prendre les mesures de protection voulues. Pour y parvenir, il nous faut engager le dialogue avec les créateurs des archives, élaborer des théories et méthodes à nous pour les traiter et ainsi clarifier et garantir leur interdépendance. Ce faisant, nous devons essayer de garantir l'intégrité de l'information authentique que les archives transmettent au monde.
- Deuxièmement, à une époque où les archives sont produites sur des supports qui, par nature, se prêtent au changement, elles peuvent être modifiées ou supprimées. Ce sera donc une obligation de plus en plus grande de veiller à ce que les citoyens puissent avoir des documents dont l'authenticité est garantie. Pour atteindre cet objectif, il faut donner des définitions claires de ce qu'est un document original.
- Troisièmement, nous avons comme tâche de conserver et de rendre accessible un patrimoine documentaire pour la société d'aujourd'hui et celle de demain. Cela est

particulièrement exigeant à une époque où nous sommes submergés par un flot d'information. Comme il est impossible de prendre en charge la totalité de la documentation produite, nous devons faire un choix. La société nous a donc confié une grande partie de la responsabilité de décider du contenu du patrimoine documentaire. Nous avons comme tâche de créer les fondements politiques, juridiques, sociaux et culturels de la société et de ses membres.

En établissant des institutions d'archives, en légiférant sur les archives et en accordant les ressources, la société nous a donné de quoi accomplir notre travail. Ce faisant, elle a aussi donné sa sanction à notre travail. Toutefois, les ressources sont habituellement insuffisantes. Si nous voulons qu'elles soient augmentées, nous devons, individuellement et collectivement, mettre en évidence avec plus de clarté et de force la valeur de notre travail et préciser la nature des ressources nécessaires.

La société a confié une responsabilité aux archivistes. Ayant confiance que nous assumerions cette responsabilité et que nous nous en acquitterions avec compétence, elle nous a donné son approbation et sa sanction. Ce faisant, elle nous a nécessairement donné une certaine liberté, l'autonomie essentielle pour remplir notre mission. Pour leur part, parce qu'au service de la société, les archivistes doivent tenir compte de ses attentes et de la conception qu'elle se fait de ses propres besoins. Il y a alors un dialogue constant entre la conception des archives propre à l'archiviste et l'expression des besoins de la société. Ce dialogue ne trouve son aboutissement que dans la pratique, jamais sur le seul plan théorique. Théoriquement, l'archiviste est l'expert choisi par la société. Dans les faits, il doit lutter contre des conceptions fausses, contre la négligence et même contre la malveillance : situation peu propice à une action éclairée!

Il est certain que les archivistes satisfont aux critères professionnels relatifs à l'importance du travail pour la société et à la sanction de celle-ci. Nous possédons aussi une certaine autonomie, mais celle-ci est encore beaucoup plus faible et limitée qu'elle ne devrait l'être pour que nous puissions nous acquitter de notre tâche: conserver et communiquer les archives pour la société en maîtrisant tous les supports archivistiques, en choisissant les documents qui doivent être conservés pour la génération actuelle et les suivantes et en facilitant l'accès aux archives pour le bien du public. Notre autonomie sera renforcée seulement si nous poursuivons la lutte pour obtenir les pouvoirs et les ressources nécessaires à notre travail. Sanction et autonomie sont inséparables.

Les critères concernant la discipline et les corporations sont liés à la <u>formation</u> et aux <u>normes</u> et sont les moyens par lesquels nous faisons progresser notre domaine. Par l'éducation et les corporations, nous créons la compétence et la confiance individuelle, deux éléments qui permettent à la société de nous percevoir comme un groupe de personnes qualifiées pour assumer leurs responsabilités et s'acquitter de leurs tâches.

Comme nous l'avons déjà vu, nos connaissances sont loin d'avoir atteint leur plein épanouissement. Les possibilités de formation pour les archivistes sont encore pitoyables dans de nombreux pays, même dans le monde industrialisé. L'absence de bonnes possibilités de formation sont le talon d'Achille de la profession. Il est essentiel que nous développions nos propres connaissances. Nous ne pouvons les acquérir des autres disciplines et professions, même si elles peuvent être un apport fécond dans notre champ d'activité. Il faut beaucoup d'études pour donner de la vigueur à une profession et lui conférer un caractère propre. Les archivistes ont besoin de cette force et de ce caractère. En un mot, il leur faut une intégrité analogue à celle des archives. À n'en pas douter, seulement une profonde compréhension de ce qui fait l'intégrité des archives permettra de donner à la profession l'intégrité que nous souhaitons.

Il est impossible de dissocier le bagage de connaissances de son enseignement et de son apprentissage. Ils constituent ensemble le fondement et la source de notre compétence et de notre travail. La sociologie des professions nous fait prendre conscience, avec raison, du fait que les connaissances et l'éducation sont des éléments nécessaires à un travail bien fondé du point de vue professionnel. Si la nécessité d'un fondement solide présuppose l'existence d'un bagage de connaissances, la formation garantit que les nouveaux venus dans la profession possèdent les compétences voulues.

De nos jours, les bases théoriques de l'éducation doivent viser à expliquer et à définir les problèmes particuliers que présente l'ère de l'information. Il est d'une importance cruciale de résoudre ces problèmes si nous voulons conserver et protéger les archives dans notre société. Si nous assurons la promotion et le renforcement de la science archivistique et si nous mettons au point un programme de formation adapté à notre activité, nous préparerons les archivistes à s'acquitter des tâches qui leur sont confiées. Si nous donnons de solides bases à notre compétence, nous améliorerons nos pratiques professionnelles et nous nous ferons mieux accepter par la société.

Notre capacité de nous associer pour atteindre des buts communs est seulement un moyen de parvenir au professionnalisme; elle n'est pas l'essence du professionnalisme et il en va de même pour les connaissances et l'éducation. Les archivistes du monde entier se donnent des corporations. Celles-ci facilitent les communications et l'échange d'idées en publiant des ouvrages et en organisant des rencontres à caractère professionnel à de nombreux niveaux, depuis de petits groupes de travail jusqu'à des colloques et de grands congrès. Les corporations ont un autre rôle tout aussi important, soit la mise en place de normes professionnelles communes dans le monde entier. À cet égard, c'est du Conseil international des Archives que nous attendons des initiatives.

La nécessité de normes communes se fait vivement sentir dans plusieurs domaines. Ainsi, il faut des normes techniques pour décrire les archives et communiquer les connaissances à leur sujet à une époque où nous pouvons tabler sur le pouvoir énorme de la technologie pour entreposer et transmettre des renseignements complexes. L'éducation est un autre domaine où la profession doit elle-même se doter de normes. Il est d'une importance cruciale que les archivistes définissent eux-mêmes le cadre de l'éducation pour garantir les normes les plus élevées possible quant aux compétences et au comportement professionnels.

Des corporations actives sont garantes de la qualité et de la solidité de notre travail. Elles sont une incitation à la coopération et au développement professionnels et elles contribuent à une culture professionnelle commune : normes, valeurs, terminologie, caractéristiques et éthique. Cette culture commune est le dernier critère de ce qui constitue une profession. Une forte culture professionnelle nous aidera à renforcer l'image que nous avons de nous-mêmes, à manifester notre importance à la société et ainsi à élargir l'autonomie qui nous est accordée. De la sorte, une culture commune devient une notion qui réunit toutes les idées que nous avons analysées jusqu'ici. Cette culture suppose une conception commune de nos fonctions et est donc à la fois l'instrument et l'aboutissement de notre professionnalisation. Il est de la première importance que nous cultivions notre culture professionnelle dans une société d'information qui n'accorde pas aux archives la valeur et l'importance qu'elles méritent.

#### Conclusion

La société change. Les archives aussi. Le champ de notre travail s'est élargi; il ne comprenait qu'un nombre mesurable d'archives sur supports traditionnels; il englobe aujourd'hui d'innombrables

archives sur des supports en évolution constante. Parallèlement, le caractère des archives a évolué : autrefois immuables et constantes, elles se prêtent désormais au changement et des transformations. Mais notre mission d'archivistes, elle, reste la même. Au nom de la société, nous devons évaluer et choisir, conserver et rendre accessibles des documents d'archives pour toutes les fins possibles, connues ou inconnues. Notre époque, celle de l'information, nous impose de nouvelles exigences, elle fait appel à notre compétence et à notre efficacité, à notre influence vigoureuse.

Je suis convaincu que, pour satisfaire toutes ces demandes et relever tous ces défis avec compétence, nous devons nécessairement développer et cultiver notre identité professionnelle. Nous devons prendre conscience que les exigences de la société sont pour nous le défi d'une vocation. Elle fait appel à nos efforts, à notre compétence, au travail de nos mains. De notre côté, la meilleure voie à suivre est d'orienter nos efforts de manière à consolider nos connaissances pour présenter au monde un visage unique animé par la confiance et la détermination.

J'entrevois une communauté mondiale d'archivistes inspirés et compétents. Un groupe professionnel qui montre clairement à la société l'importance des archives. Une profession qui développe ses connaissances avec confiance et constance. Une profession dont les membres collaborent à la promotion d'objectifs communs. Unissons-nous dans nos efforts pour servir la société en nous occupant des archives avec la loyauté qu'elles exigent.

Lorsque les archives ne sont pas comprises, dissipons l'ignorance grâce à nos connaissances. Lorsqu'elles sont mal utilisées, faisons comprendre les coûts de cette mauvaise utilisation aux usagers qui n'en sont pas conscients. Lorsque les archives gisent dans l'ombre, tendons le flambeau pour les éclairer. Lorsque la société doit prendre des décisions sur la conservation des archives, aidons-la à faire un choix judicieux.

Lorsque nous n'avons pas assez de pouvoir et que nos fonctions ne sont pas reconnues, expliquons avec le plus de conviction possible la valeur de notre travail pour les autres. Lorsque l'autonomie et la dignité de notre message ne sont pas perçus ou sont mal perçus, essayons de faire comprendre ce message pour que l'épanouissement soit possible.

Lorsque nous-mêmes nous sommes déroutés ou dans l'ignorance, essayons de nous éclairer les uns les autres. Lorsque nous devons nous adapter à de nouvelles conceptions, à de nouvelles méthodes, essayons de les voir dans le contexte de notre objectif constant et de nos principes.

Lorsque nous nous réunissons, travaillons assidûment à concevoir des mesures valables pour les archives et à les faire comprendre à la société. Que notre attitude et nos buts soient sincères, avec nos collègues; encourageons-les et aidons-les à surmonter les obstacles, à accroître leurs connaissances et leur compétence. N'oublions pas que, même si nous butons sur des obstacles redoutables, c'est par la puissance de l'intelligence et de la persuasion que, individuellement et collectivement, nous parviendrons à les surmonter.

Nous n'avons rien à perdre sinon notre sentiment d'impuissance face à des difficultés redoutables.

Il faut donc que nous soyons inspirés et optimistes.

#### Notes

- 1. Pour cette partie de l'exposé, l'auteur a largement fait appel aux travaux théoriques de l'archiviste suédois Nils Nilsson, notamment à <u>Arkiven och Informationssamhallet</u>, Lund, Studentlitteratur, 1976, et <u>Arkivi forvandling</u>, Solna, Nordiska Bokhandeln, 1983.
- 2. En 1960, Hilary Jenkinson a résumé ses critères pour les archives: accumulation naturelle (par opposition à la collection artificielle), base administrative, conservation pour référence au bureau et garde ininterrompue. Il soutient que cette définition s'applique aux documents de toutes les catégories et dates. Il insiste également sur les liens verticaux et horizontaux et sur les relations à l'intérieur des archives. "Roots" in Selected Writings of Sir Hilary Jenkinson, édité par Roger H. Ellis et Peter Walne, Gloucester, Alan Sutton, 1980, p. 368-380.
- Jenkinson subdivise les tâches de l'archiviste entre fonctions principales et secondaires, fonctions axées sur les archives et sur les usagers. "Pour commencer, il doit prendre toutes les précautions possibles pour la protection et la garde des archives, c'est-à-dire des qualités essentielles des archives. Une fois ces fonctions remplies, il a comme deuxième tâche de répondre le mieux possible aux besoins des historiens et d'autres chercheurs. Mais l'ordre de ces fonctions principale et secondaire ne doit pas être inversé." Hilary Jenkinson, A Manual of Archive Administration, 2° éd. revue et corrigée, (London and Bradford, Percy Lund, Humphries & Co., 1937; réédité en 1965), p. 15-16.
- 4. Basil Stuart Stubbs, "Whither Information" in <u>La gestion de l'information consignée: les disciplines convergentes; compte rendu du Colloque sur les archives courantes du Conseil international des Archives</u>, Archives nationales du Canada, Ottawa, 15-17 mai 1989. Compilation de Cynthia Durance, München, K.G. Saur, 1990, p. 15-26.
- 5. Charles Kecskemeti, "The Professional Culture of the Archivist" in <u>American Archivist</u> 50 (été 1987), p. 408-413.
- 6. Nilsson, Arkiven, p. 96.
- 7. Adolf Brenneke, Archivkunde. Ein Beitrag zur Theorie und Geschichte des Europäischen Archivwesens (1953). Bearbeitet nach Vorlesungsnachschriften und Nachlasspapieren und erganzt von Wolfgang Leesch (München/Pullach: Dokumentation, 1970), p. 69. Voir également S. Muller, J.A. Feith, R. Fruin, Manual for the Arrangement and Description of Archives, traduction de la 2° éd. par Arthur H. Leavitt, rééditée avec un nouvel avant-propos de Ken Munden, New York, H.W. Wilson, 1968, p. 19.
- 8. Jenkinson, Manual, p. 123-125; Hilary Jenkinson, "The English Archivist: A New Profession" (1947) in Selected Writings of Sir Hilary Jenkinson, p. 236-259; et Felix Hull, "The Archivist Should Not Be an Historian", Journal of the Society of Archivists 6, avril 1980, p. 253-259.
- 9. The University of British Columbia, School of Library, Archival and Information Studies, Master of Library Science Program and Master of Archival Studies Program 1990-1991, Vancouver, 1990; et Course Information Booklet: Description of Courses offered in the Master of Archival Studies Program, Winter Session 1990-1991, Vancouver 1990. Programme

présenté et discuté dans l'ouvrage de Terry Eastwood, "Nurturing Archival Education in the Victority" in American Archivist 51 (été 1988), p. 228-252. présenté et discute uais l'ouviage de l'olly Lastwood, "Nurtur. University", in American Archivist 51 (été 1988), p. 228-252.

Les critères ont été retenus à partir d'études de plusieurs sociologues européens et américains,

The Sociology of the Professions: Lawyers Doctors

Les critères ont été retenus à partir d'études de plusieurs sociologues européens et américains,

The Sociology of the Professions: Lawyers Doctors

Les critères ont été retenus à partir d'études de plusieurs sociologues européens et américains,

Les critères ont été retenus à partir d'études de plusieurs sociologues européens et américains,

Les critères ont été retenus à partir d'études de plusieurs sociologues européens et américains,

Les critères ont été retenus à partir d'études de plusieurs sociologues européens et américains,

Lawyers Doctors Les criters ont ete retenus a partir d'etudes de plusieurs sociologues européens et américains, notamment les suivants. Philip Elliott, The Sociology of the Professions: Lawyers, Doctors notamment les suivants. Philip Elliott, The Sociology of the Professions: Lawyers, Doctors notamment les suivants. Philip Elliott, The Sociology of the Professions: Lawyers, Doctors notamment les suivants. Philip Elliott, The Sociology of the Professions: Lawyers, Doctors notamment les suivants. Philip Elliott, The Sociology of the Professions: Lawyers, Doctors notamment les suivants. notamment les suivants. Tillip Dingwall et Philp Lewis, Londres, Macmillan, 1983; Ulf and others, edité par Robert Oslo-Gergen-Tromsø, Universitetsforlaget, 1972; Harold Torgersen, Profesionssosiologi, Oslo-Gergen-Tromsø, Universitetsforlaget, 1972; Harold Torgersen, 1972; Harold T and others, édité par Robert Dingwan et Timp Lowis, Longres, Macmillan, 1983; Ulf Togersen, Profesionssosiologi, Oslo-Gergen-Tromsø, Universitetsforlaget, 1972; Harold L.

The Professionalization of Everyone?" in American Journal of S. Togersen, Profesionssosiologi, Osio-Gergen-Tromsø, Universitetsioflaget, 1972; Harold L. Wilensky. The Professionalization of Everyone?" in American Journal of Sociology 70 Wilensky. 1964), 5, 137-158. Voir également Richard J. Cox. "Professionalization of Everyone?" Wilensky. The Professionalization of Everyone: in American Journal of Sociology 70 (septembre 1964), p. 137-158. Voir également Richard J. Cox, "Professionalism and (septembre 1964), p. 137-158. Voir également Richard J. Cox, "Professionalism and (septembre 1964), p. 137-158. Voir également Richard J. Cox, "Professionalism and (septembre 1964), p. 137-158. Voir également Richard J. Cox, "Professionalism and (septembre 1964), p. 137-158. Voir également Richard J. Cox, "Professionalism and (septembre 1964), p. 137-158. Voir également Richard J. Cox, "Professionalism and (septembre 1964), p. 137-158. Voir également Richard J. Cox, "Professionalism and (septembre 1964), p. 137-158. Voir également Richard J. Cox, "Professionalism and (septembre 1964), p. 137-158. Voir également Richard J. Cox, "Professionalism and (septembre 1964), p. 137-158. Voir également Richard J. Cox, "Professionalism and (septembre 1964), p. 137-158. Voir également Richard J. Cox, "Professionalism and (septembre 1964), p. 137-158. Voir également Richard J. Cox, "Professionalism and (septembre 1964), p. 137-158. Voir également Richard J. Cox, "Professionalism and (septembre 1964), p. 137-158. Voir également Richard J. Cox, "Professionalism and (septembre 1964), p. 137-158. Voir également Richard J. Cox, "Professionalism and (septembre 1964), p. 137-158. Voir également Richard J. Cox, "Professionalism and (septembre 1964), p. 137-158. Voir également Richard J. Cox, "Professionalism and (septembre 1964), p. 137-158. Voir également Richard J. Cox, "Professionalism and (septembre 1964), p. 137-158. Voir également Richard J. Cox, "Professionalism and (septembre 1964), p. 137-158. Voir également Richard J. Cox, "Professionalism and (septembre 1964), p. 137-158. Voir également Richard J. Cox, "Professionalism and (septembre 1964), p. 137-158. Voir également Richard J. Cox, "Professionalism and (septembre 1964), p. 137-158. Voir également Richard J. Cox, "Professionalism and (septembre 1964), p. 137-158. Voir également Richard J. Cox, "Professionalism 10. (septembre 1964), p. 137-136. Voir egatement Richard J. Cox, "Professional Archivists in the United States" in American Archivist 49 (été 1986), p. 229-247.